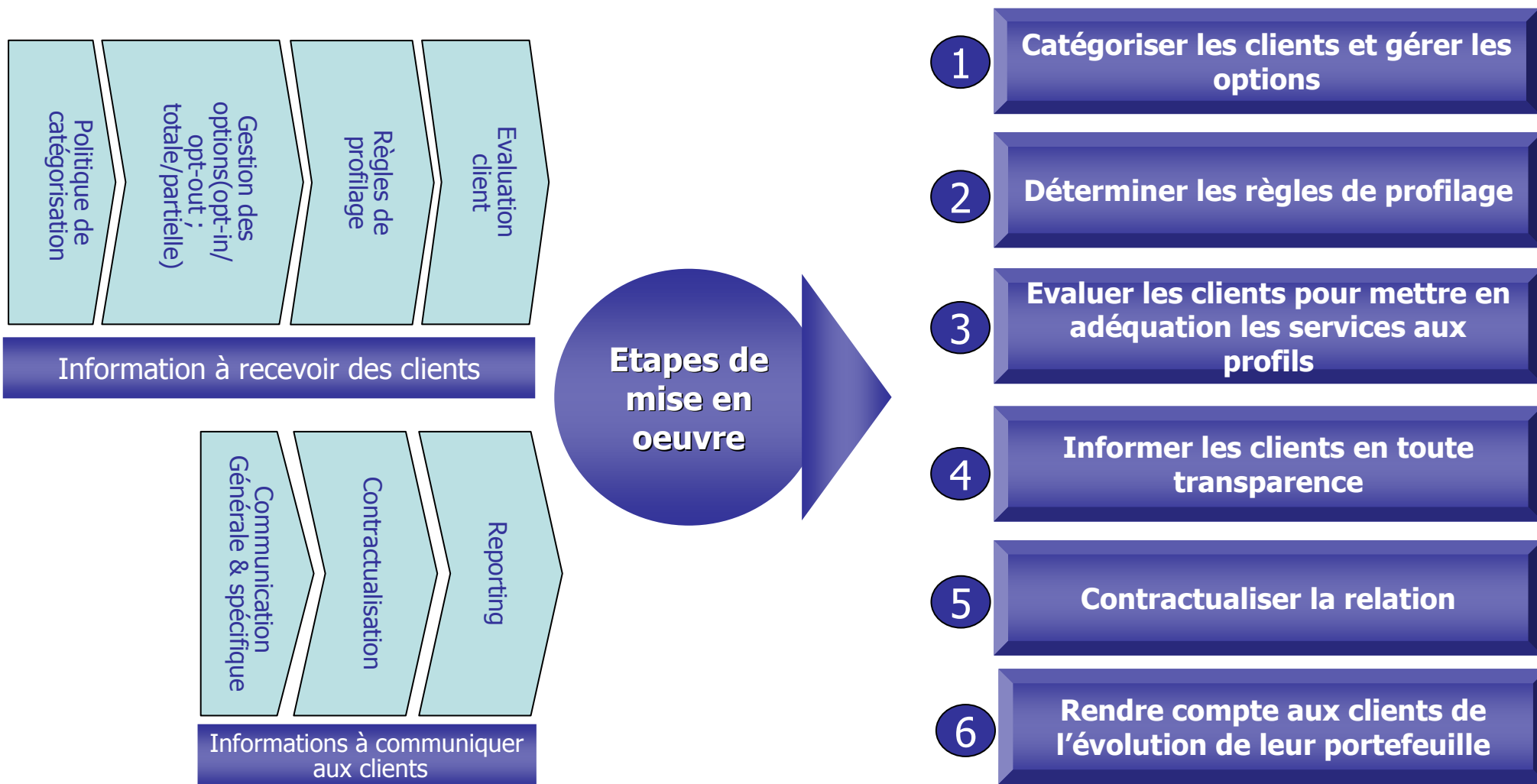


Une relation client axée sur l'échange d'informations

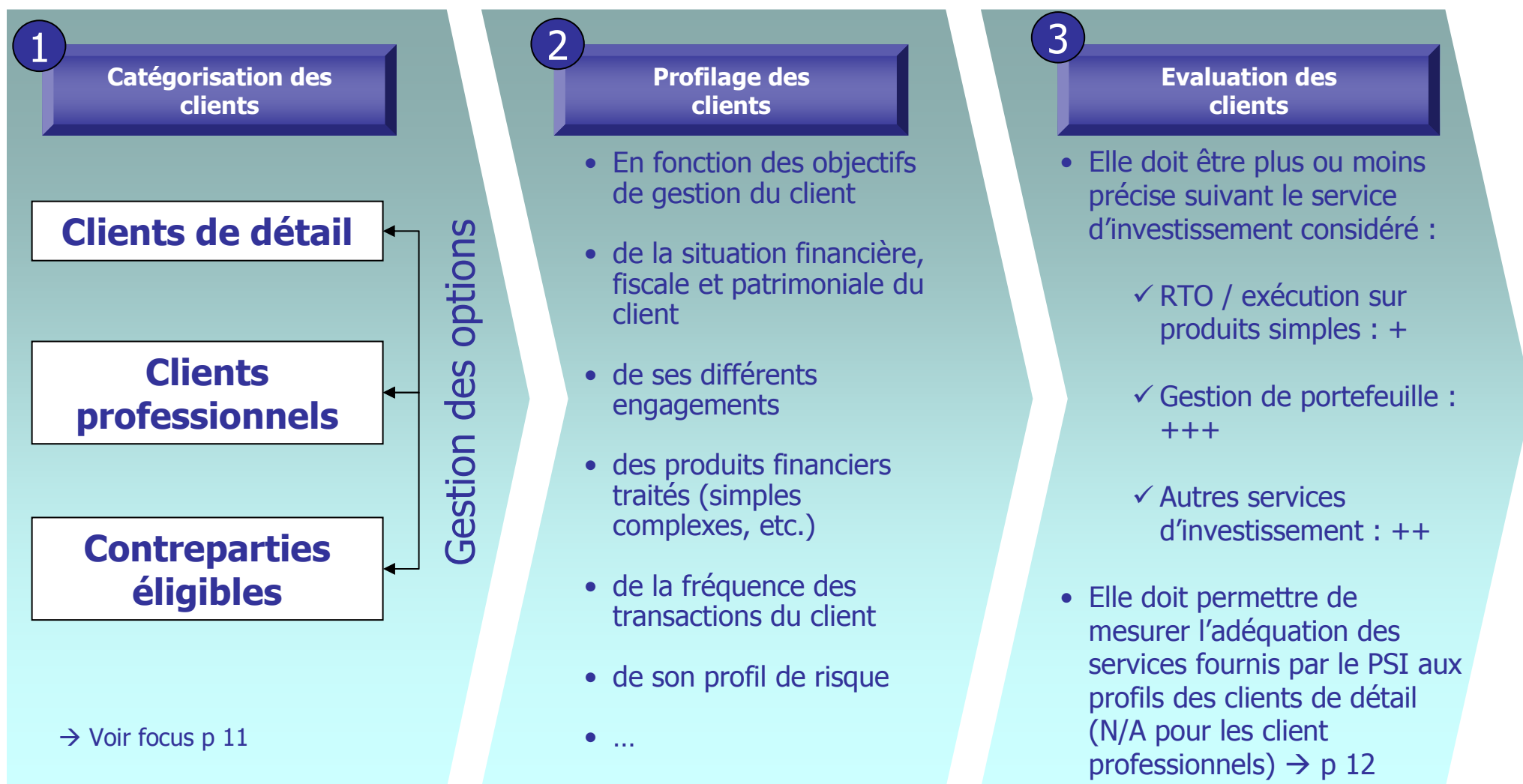
Pour le régulateur, la relation entre PSI et clients trouve ses fondements dans :

- ▶ **Une meilleure connaissance des clients via leur profilage / évaluation**
- ▶ **La protection des clients via notamment la transparence des frais**



Une relation client axée sur l'échange d'informations (1/2)

1. Informations à recevoir du client



La catégorisation des clients

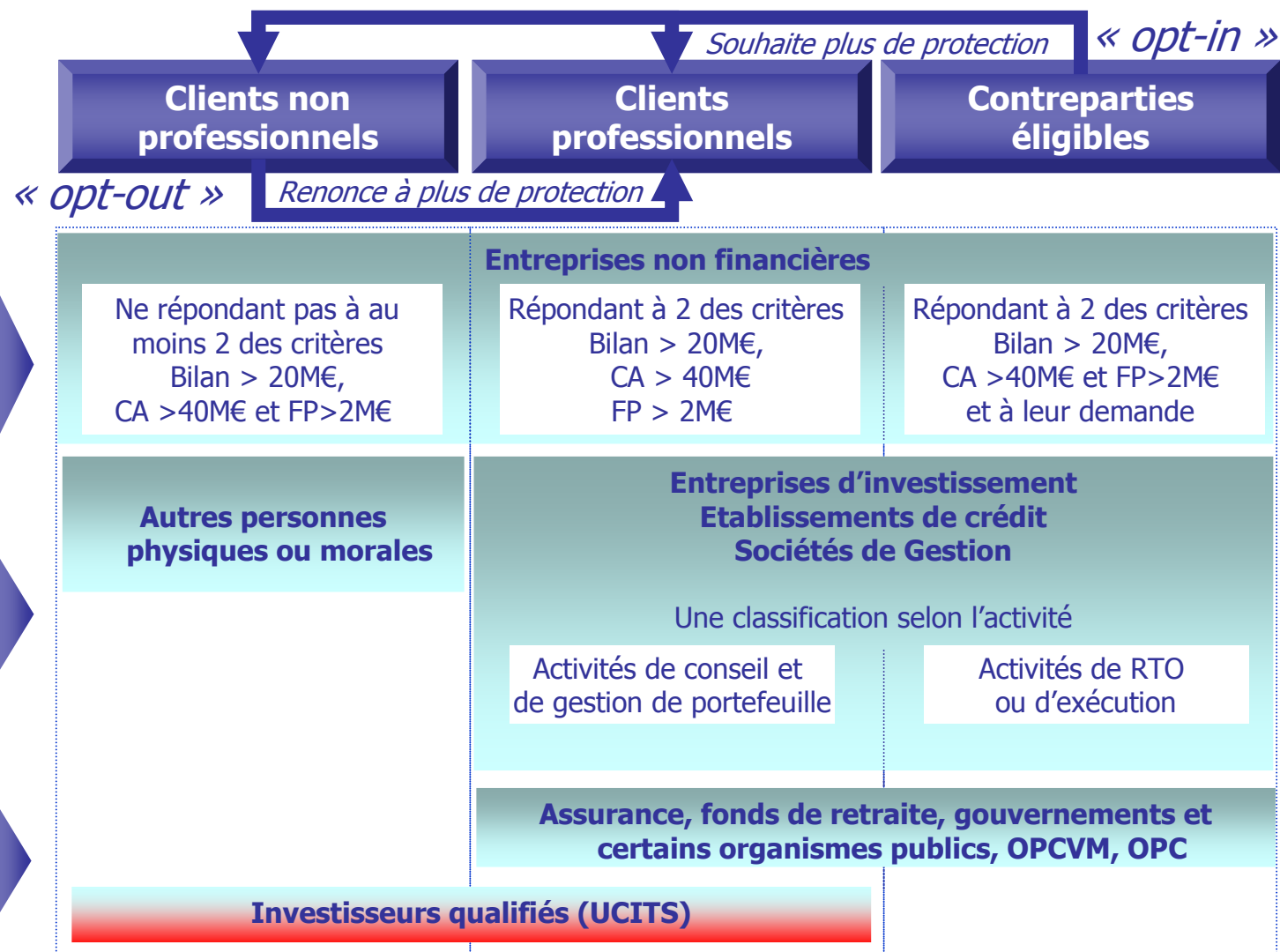
Une 1^{ère} approche à préciser avec le RG AMF

Par dérogation, et de sa propre initiative, un PSI peut classer :

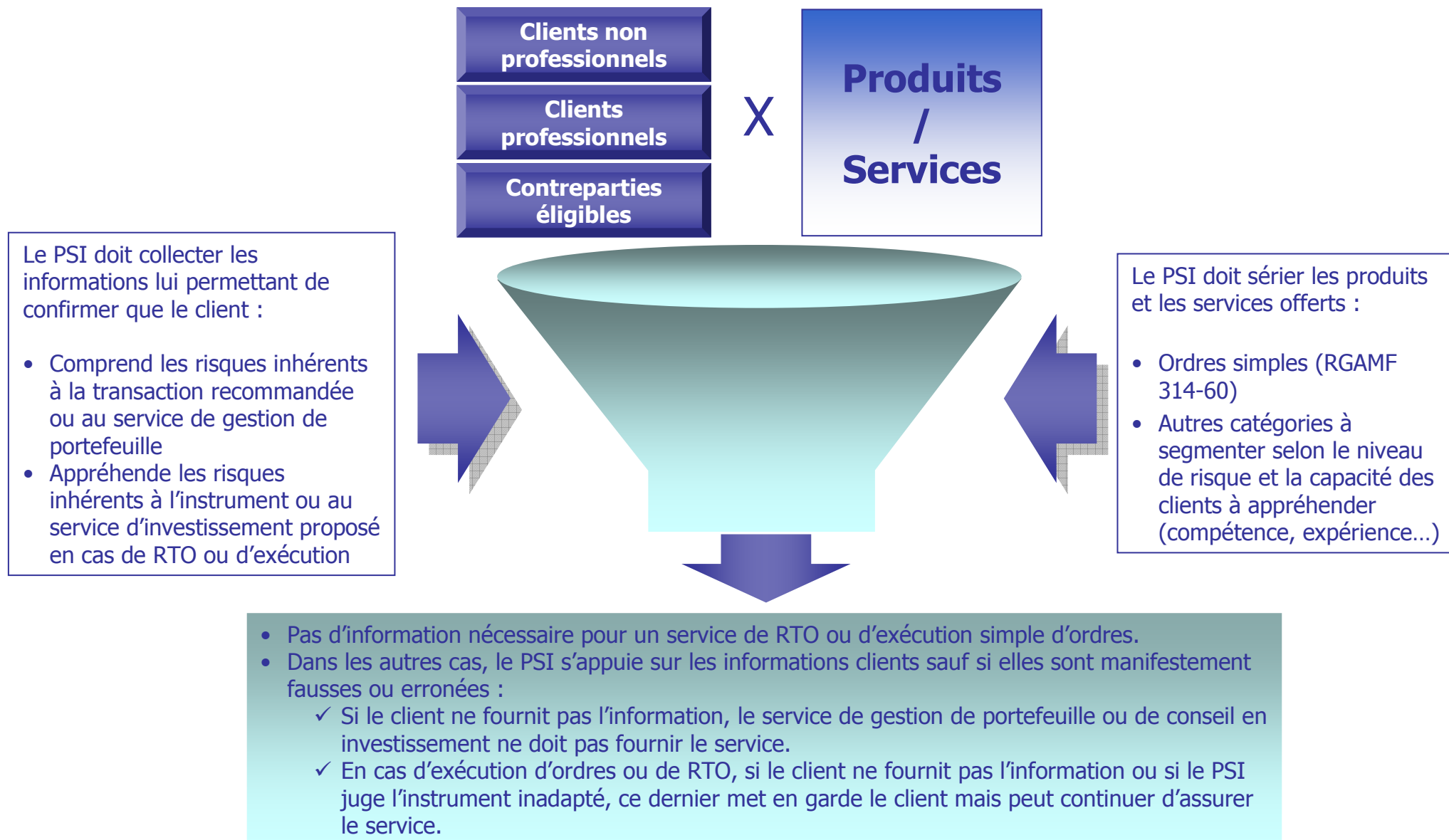
- Une contrepartie éligible en client professionnel ou en client non-professionnel
- Un client professionnel en client non-professionnel

Les clients peuvent demander à opter pour un régime plus ou moins protecteur soit de façon générale, soit pour un instrument, un service, une transaction déterminée

En cas d'opt-out, le PSI doit évaluer la capacité du client à prendre la décision d'investissement et à évaluer le risque encouru



L'adéquation des produits et des services



Une relation client axée sur l'échange d'informations (2/2)

2. Informations à communiquer au client

4

Communication générale & spécifique

- Elles sont principalement destinées aux clients de détail :
 - ✓ Le PSI, ses activités, agréments, etc.
 - ✓ IF, fonds et stratégies
 - ✓ Risques associés
 - ✓ Préservation des IF et des fonds clients
 - ✓ Coûts et frais
 - ✓ Performances passées
 - ✓ Etc ...
- Elles doivent être encore plus précises dans le cas de gestion de portefeuille :
 - ✓ Objectifs des gérants
 - ✓ Méthode d'évaluation des IF composant le portefeuille
 - ✓ Etc...

5

Informations types de la contractualisation

- Chaque contrat passé avec un client doit notamment comprendre :
 - ✓ Sa catégorie / classification
 - ✓ Son droit à en changer
 - ✓ Son évaluation
 - ✓ Sa non évaluation (si uniquement RTO / exécution sur produits simples)
 - ✓ La description de l'EI et de ses services
 - ✓ les IF traités et les stratégies de l'EI
 - ✓ les systèmes d'exécution
 - ✓ La charte de politique de meilleure exécution
 - ✓ Les coûts et frais pratiqués par produit

6

Reportings

- Des rapports (hors avis d'opéré) comprenant l'évolution de la performance et les coûts et frais associés doivent être adressés périodiquement aux clients
- Les comptes-rendus (avis d'opéré) doivent répondre à des spécifications précises → voir Best Execution (reporting post trade)